

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 15 FÉVRIER

ACCÈS DE FIÈVRE

Les feuilles gouvernementales continuent à parler avec mauvaise humeur du discours de M. Cavaignac, « dont l'affichage, dit un organe officieux, a été voté dans un accès de fièvre du Parlement. Sous prétexte de politique générale et de salubrité publique, M. Cavaignac est venu faire à la tribune le procès de ses anciens collègues, qui ont été jadis à la peine, alors que lui n'aspirent qu'aux honneurs. La forme voilée n'en excuse pas l'intention.

» La droite le lui a prouvé en le couvrant de chaleureux applaudissements.

Ce langage de journal de préfecture manifeste l'irritation causée à M. Ribot et à ses collègues par le discours de M. Cavaignac, dont l'ordre du jour a été accepté, la mort dans l'âme, par le président du conseil.

Le gouvernement et ses préfets, qui sont les anciens préfets des Rouvier et des Constans, prennent ainsi la défense des pratiques gouvernementales de M. Rouvier, de M. Floquet et de leurs collègues, que la Chambre, dans un accès d'honnêteté un peu tardif, a qualifié d'accès de fièvre, vient de flétrir avec éclat en ordonnant l'affichage dans toutes les communes du discours de M. Cavaignac.

La Droite a applaudi à ce langage honnête d'un ancien ministre républicain. Elle a prouvé ainsi qu'elle ne fait pas d'opposition systématique.

La Droite reste dans le pays pure de toute compromission dans les honteux trafics des ministres et des députés républicains.

Si nous avions un gouvernement honnête, comme celui que rêve M. Cavaignac, le premier acte du nouveau ministère devrait être de remplacer tous les préfets de MM. Rouvier et Constans, qui ont été associés aux manœuvres des élections frauduleuses et vénales d'où la majorité républicaine est sortie. Il faut que la France choisisse librement ses députés et qu'elle chasse tous les candidats officiels qui ont tendu la main aux Juifs Reinach, Arton et Cornélius Herz.

INFORMATIONS

La Commission du budget a entendu M. Jaulozot sur sa proposition pour la franchise postale aux militaires sous les drapeaux.

La Commission a décidé d'entendre le directeur général des postes.

L'INTERPELLATION DE JEUDI

Les délégués de l'extrême gauche et du groupe d'études parlementaires se sont réunis pour arrêter les termes de l'ordre du jour qui devra être présenté comme sanction de l'interpellation Loydet.

Nous croyons savoir que l'ordre du jour a été

combiné en vue de former la « concentration républicaine » à l'exclusion du centre gauche et contre les conservateurs.

A LA RECHERCHE D'ARTON

On mande de Budapest que MM. Dupas, secrétaire du directeur de la sûreté générale, et Soudais, ont quitté Budapest après un séjour de plusieurs jours, à la recherche d'Arton, à qui la police de Budapest avait tendu un piège en lui faisant écrire par sa maîtresse une lettre dans laquelle elle lui fixait un rendez-vous ; mais cette lettre fut saisie à Nuremberg, où Arton séjournait sous le faux nom de Salbert ; le coup de la police de Budapest fut ainsi déjoué.

CORNÉLIUS HERZ

L'ambassadeur de France a été avisé que, d'après la loi anglaise, un accusé ne peut être interrogé quand il est l'objet d'une arrestation motivée par une demande d'extradition.

Cette communication ajoute qu'un officier de police a procédé à une perquisition minutieuse dans tous les appartements de Cornélius Herz.

Le cabinet anglais annonce qu'un médecin éminent va être envoyé à Bournemouth afin de faire un rapport précis sur l'état de Cornélius Herz, ainsi que le gouvernement français en a exprimé le désir.

NOTRE FLOTTE COMMERCIALE

Depuis 1889, notre marine marchande à vapeur a perdu le second rang et la situation est la suivante : Angleterre, 5,388 vapeurs ; Allemagne, 675 ; France, 482.

Notre marine à voiles n'occupe que le 9^e rang ; et ne vient qu'après l'Angleterre, l'Amérique, la Norvège, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, la Suède et même après la Grèce.

LESSEPS ET EIFFEL

On a dit que la municipalité de Rouen avait baptisé un des quais de la ville du nom de Ferdinand de Lesseps, au temps de la gloire rayonnante du « percuteur d'isthmes ». Depuis le jugement de la Cour d'appel, la même municipalité vient de rayer le nom de Ferdinand de Lesseps et de le remplacer par celui de l'économiste Boisguilbert. Les Rouennais ont peut-être été un peu prompts.

Ils n'ont pas voulu sans doute se laisser devancer par la Société des établissements Eiffel qui est convoquée en assemblée extraordinaire à huitaine pour changer le nom de la Société.

Déjà la Société Decauville a été déclarée nulle par le tribunal de commerce.

Que reste-t-il des noms les plus souvent cités pendant l'Exposition de 1889 ?

LE PROCÈS DE LA SOCIÉTÉ DE DYNAMITE

Au cours de cette affaire, le ministère public, dans son réquisitoire, a reproché au baron Le Guay, ancien sénateur, d'avoir été l'ami intime d'Arton et d'en avoir reçu des services d'argent.

M. Waldeck-Rousseau présente la défense de Le Guay. Le verdict sera probablement rendu aujourd'hui.

LE CHOLÉRA A MARSEILLE

Hier, six malades sont sortis de l'hôpital entièrement guéris. L'état sanitaire n'inspire plus aucune inquiétude.

LE HOME RULE

M. Gladstone a déposé son projet de Home Rule.

Voici les principes du régime futur de l'Irlande :

1^o L'établissement d'un corps législatif siégeant à Dublin, pour conduire l'administration et la législation en Irlande dans ce qui est distinct des affaires impériales ;

2^o L'Irlande, en tant que pays, traitée sur un pied d'égalité avec l'Angleterre ;

3^o Les charges impériales réparties d'une manière équitable ;

4^o Des mesures pratiques prises pour la protection des minorités ;

5^o Le projet du Home Rule, sans être final, doit revêtir le caractère d'une réglementation réelle et continue.

Le nombre des conseillers sera de 48, élus pour huit ans. Les électeurs devront payer un loyer d'au moins 20 livres sterling, soit 500 francs, ce qui donne environ 170,000 électeurs.

Il y aura ensuite une assemblée populaire de 403 membres élus pour cinq ans.

Dans certains cas, le conseil législatif et l'assemblée pourront se réunir pour prendre une décision finale sur des projets sur lesquels on n'avait pas pu se mettre précédemment d'accord.

Le Parlement irlandais se réunira le premier mardi de septembre prochain.

LE CZAR ET GUILLAUME II

Une grave nouvelle nous arrive de Saint-Petersbourg :

L'empereur Guillaume et le Czar se rencontreront, le 12 avril prochain, à Frendensburg. C'est le Czarewitch qui a ménagé cette rencontre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 février 1893

L'ensemble de la cote confirme les tendances fermes du marché, malgré l'absence d'indication des bourses étrangères qui chôment presque toutes aujourd'hui. Le 3 0/0 est à 98.27 et le 4 1/2 à 406.40.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 92.30. On constate une augmentation de 20 millions sur les recettes des sept premiers mois de l'exercice.

La Banque de France est mieux tenue à 3,895. Le Crédit foncier s'inscrit aux environs de 4,000 fr. Le public se redonnant compte de l'excellente situation de cette société, n'attache plus d'importance aux attaques intéressées de ses adversaires. La Banque de Paris est très ferme à 630. On assure que le dividende sera au moins de 30 fr. comme pour le précédent exercice. La Société Générale, dont les bénéfices se maintiennent en janvier au niveau des précédents mois, conserve son cours de 474.50. Le Crédit Lyonnais a une tendance très ferme à 770 fr.

Le Comptoir National d'Escompte n'est qu'à deux ou trois francs au dessous du pair. Le chiffre de son portefeuille commercial au 31 décembre était de 148 millions.

L'obligation 3 0/0 Immeubles de France vaut 389.50.

C'est le 22 courant que s'ouvre la souscription aux 6,000 actions de 500 fr. de la compagnie des Tramways à vapeur du Jura. Il est bon de rappeler qu'un intérêt de 4.25 0/0 est garanti à ces titres. D'autre part le réseau est assuré d'un trafic très rémunérateur par les centres industriels qu'il doit mettre en communication.

Les Chemins Economiques cotent 428.50.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 15 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 10°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi,	754 m/m	+ 15°
Hausse	1 m/m	
Baisse	1 m/m	
Température minima de la nuit		+ 5°

LE JARDIN DES PLANTES DE SAUMUR

Le projet Killian

La commission extra-municipale, que nous devons au génie créateur de M. Vinsonneau, a décidé d'améliorer et d'embellir notre Jardin des Plantes.

Vingt-cinq mille francs, dit-on, vont être employés à cette œuvre. Le projet, en soi, est louable, car il est toujours bon d'améliorer, mais le chiffre est gros.

Donc la susdite commission, animée du désir de faire de belles choses avec notre argent, a décidé de faire grand ; elle a mandé près d'elle M. Killian, le Le Notre angevin. M. Killian est venu, a visité le Jardin et a dressé un plan des embellissements demandés. La commission a jugé ce plan admirable, et, actuellement, il n'y a plus qu'à s'entendre sur... l'addition. Dix-huit mille francs pour terrassements, sept mille francs pour plantations et travaux divers : ensemble vingt-cinq mille francs. Toutefois, si vous savez lire, pour n'avoir pas de déception, lors du quart d'heure de Rabelais, lisez : cinquante mille francs.

Cinquante mille, c'est trop, vingt-cinq mille francs, c'est encore beaucoup d'argent à sortir de nos poches.

Et pour cette grosse somme, quel beau projet veut-on réaliser ?

Hélas ! il faut le dire, pendant qu'il en est temps encore, on veut faire une chose déplorable.

Les gens qui ignorent ce qui se prépare dans les cercles municipaux et extra-municipaux, s'imaginent bonnement que tant d'argent servira à l'École de viticulture, œuvre utile et bonne à compléter ; mais ils se trompent, quoi qu'ils aient pour eux le bon sens, et malheureusement parce qu'ils raisonnent juste. Dans le projet cher à la Commission, il n'est pas question du vignoble, si ce n'est pour y faire des allées dont une seule est utile. Il ne s'agit guère que du Jardin des Plantes proprement dit, de l'ancien Jardin des Plantes. On a conçu

l'étonnant projet de moderniser cette... vieille-rie.

Moderniser est un barbarisme, mais ce verbe barbare est ici bien à sa place.

Au lieu de ces allées escarpées, sorte de sentiers de chèvre, qui grimpaient d'une terrasse à l'autre, et font raidir ferme les jarrets, on va nous confectionner de belles avenues en colimaçon, où l'on pourra circuler en calèche ! Voilà qui sera moderne ! Au lieu de notre vieux jardin, si original, si grave, si simple et d'un charme si intense, nous aurons une manière de joli square à l'anglaise. Ce vieux jardin des moines, dont l'excellent Courtiller fit notre Jardin des Plantes, deviendra une banalité quelconque. Entamées, nos terrasses, coupées, tranchées, déshonorées nos belles terrasses ! Hélas ! y avez-vous bien pensé, M. Peton ?

Votre commission extra-municipale, braves gens, sans doute, bons citoyens, je vous l'accorde, animés d'un grand zèle, soit, mais si peu artistes, vous fera faire une sottise dont vous paierez les frais... moralement parlant, si nous les payons, nous, à beaux deniers.

Pendant qu'ils y sont, que ne vous proposent-ils de moderniser aussi l'église de Nantilly !

Non, messieurs, il ne faut pas embellir notre jardin des Plantes. Sa beauté est rustique, mais elle a un charme pénétrant, n'y touchez pas. On ne change pas ces choses-là. Il faut leur laisser leur caractère original. Laissez-nous tel quel notre vieux jardin, et, vous croyant des artistes, ne soyez pas des vandales.

Le vignoble annexé ? Soit, améliorez-le. Il y a beaucoup à y faire. Vous continuerez ainsi la belle œuvre de Courtiller, et, pendant que vous y serez, ériges un buste, un simple buste, à ce bon citoyen, au beau milieu de son admirable collection de cépages. Ce sera bien, et les gens de goût n'auront pour vous que des éloges.

Mais au reste, ne touchez pas, de grâce ! En exprimant ce vœu que nous recommandons à M. le Maire de Saumur, nous avons la certitude, s'il n'est pas sourd à notre supplique, de lui épargner une faute de goût, doublée d'une grave faute administrative.

S'il en doute, qu'il interroge les plus intelligents de ses amis politiques de Saumur, et il sera facilement édifié.

UN PROMENEUR.

Représentation à Saint-Louis

Très jolie soirée théâtrale hier soir, au collège Saint-Louis, soirée entièrement due à l'initiative des élèves et de leurs dévoués professeurs, puisque les décors mêmes, fort jolis ma foi, sont l'œuvre de deux de ces derniers que je ne nommerai pas, pour ne pas froisser leur modestie. Outre deux saynètes enlevées avec un brio de professionnels, on a joué le *Légataire universel*, que Regnard lui-même

n'a peut-être pas vu toujours aussi bien interpréter.

L'orchestre, formé par les élèves également et sous la direction de M. Halbert, leur excellent professeur, a joué plusieurs morceaux, dont la *Marche nuptiale* de Mendelssohn, exécutée avec une réelle maîtrise.

Au château des Coutures

Hier soir, M. Thiffaine donnait, en son château des Coutures, à Vivy, une soirée dansante, où nos chatelains des environs se confondaient avec le tout Saumur, civil et militaire.

Rectification

M^{me} B., s'étant trouvée froissée de la tournure quelque peu humoristique que nous avons donnée au compte-rendu d'un procès, dans les premiers jours de ce mois, et où elle jouait un rôle important, nous tenons à dire que nous n'avons jamais eu l'intention de lui être désagréable ni de porter, en quoi que ce soit, atteinte à l'excellente réputation dont elle jouit dans le pays, où elle fait le bien dans la large mesure que ses ressources lui permettent. N. D. L. R.

Le comte Urbain de Maillé a été chargé, par Monseigneur le duc de Madrid, de remercier en son nom toutes les personnes qui, par des lettres, des télégrammes ou des prières se sont associées à la douleur profonde que fait éprouver à la branche aînée de la maison de Bourbon la perte imprévue de M^{me} la duchesse de Madrid.

La Croix Rouge

Un service religieux a été célébré, dimanche à Paris, à l'église Sainte-Clotilde, par les soins de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, en l'honneur des soldats et marins morts pour la patrie. M^{er} Perraud, évêque d'Autun, et M. le maréchal de Mac-Mahon, en grand uniforme, présidaient cette cérémonie. Le président de la République s'était fait représenter par des officiers de sa maison militaire. Les ministres de la guerre, de la marine et de l'intérieur, le gouverneur militaire de Paris et le grand-chancelier de la Légion d'honneur étaient également représentés. L'assistance était fort nombreuse. La messe a été dite par M. l'abbé Garday, curé de Sainte-Clotilde. Puis le père jésuite Truck a prononcé un discours. La cérémonie s'est terminée par une quête qu'ont faite M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, Février, la baronne Pierrard, la baronne Evain, etc. M. Carnot a fait remettre une somme de 500 francs à M^{me} la maréchale de Mac-Mahon. La quête a produit plus de 2,000 francs. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'église Sainte-Clotilde était décorée de faisceaux de drapeaux tricolores.

Madame C. dite C. de P.

Lundi soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une cinquantaine d'habitants contemplaient une personne du sexe dit faible, dont le vrai nom est inconnu à la plupart des indigènes, et qui n'est habituellement désignée que sous le pseudonyme bizarre et assez mystérieux de C. de P., pseudonyme dont nous ne pouvons ni ne voulons rechercher l'origine. Cette personne, affectée d'un penchant irrésistible pour la boisson, venait de succomber dans sa lutte avec l'alcool et se roulait sur le pavé, en exhalant des gémissements plaintifs tout à fait en rapport avec son appellation. De plus, la malheureuse s'était écrasé le nez dans sa cuibute et saignait abondamment.

Des agents la relevèrent et la portèrent au violon, sur une brouette, car on ne savait par quelle extrémité la toucher.

A dix heures et demie, à la sortie du Théâtre, cette bonne C. de P. poussait, au fond de son réduit, des sonorités extravagantes formant, dans leur ensemble, une mélodie animale sur une prose caractéristique où revenaient les qualificatifs de « fumiers, brigands, salops, etc. » adressés sans doute à des êtres imaginaires. (Petite Loire).

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 février. — Clément-Anatole Chevolleau, place Saint-Michel ; — Angèle-Julienne Pelou, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 13 février. — Paul Bérault, agent-voyer, 30 ans, époux de Marie-Louise Le Cocq, rue de la Croix-Verte.

Le 15. — Henri-Paul-Marie Athimon, 13 mois, rue de Fenet ; — Jean Moreau, cordonnier, 82 ans, veuf de Félicité Bodillon, à l'Hospice.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du lundi 13 février

Affaire Riemer. — Excitation au meurtre

Un nommé Riemer, avait fait opposition à un arrêt de la Cour d'assises de Maine-et-Loire, qui l'avait condamné, par défaut, le 16 mai 1892, à deux années d'emprisonnement et 4,000 francs d'amende pour excitation au meurtre et à l'incendie, dans différents discours qu'il prononça à Trélazé.

Riemer ne comparait pas.

M. le Poitevin, avocat général, demande la confirmation de l'arrêt.

La Cour, après en avoir délibéré, confirme sa première décision.

Affaire Mercier. — Vols qualifiés

Le nommé Mercier, journalier, âgé de 35 ans, né à Rou-Marson, Pannier à Saumur, est prévenu des faits suivants :

Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1890, les époux Soyer, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent furent victimes d'un vol.

Des malfaiteurs avaient pénétré chez eux, après avoir essayé de fracturer la porte, en brisant les volets d'une fenêtre.

Ils avaient emporté des draps, un lit de plume, un couvre-pieds, un dessus de lit, une couverture, des taies d'oreiller, des vêtements et du linge, ainsi que divers objets. Le tout avait une valeur de plus de 300 francs.

Pour se retirer, les voleurs ouvrirent le portail du jardin en fracturant la serrure.

Les recherches faites pour découvrir l'auteur demeurèrent d'abord infructueuses.

Dix-huit mois plus tard, le sieur Soyer aperçut chez une blanchisseuse de Saint-Hilaire-Saint-Florent le dessus de lit qui avait été soustrait. Cette blanchisseuse déclara la tenir d'une nommée Caroline Renou, femme Perrot ; celle-ci assura qu'elle lui avait été remise par le nommé Mercier.

Des perquisitions faites tant chez M. Mercier que chez la femme Perrot, amenèrent la découverte chez cette dernière d'un lit de plumes, d'une couverture de lit et d'un pantalon. Ces objets furent reconnus par les époux Soyer comme provenant du vol commis chez eux. Ils avaient été confiés par Mercier à la femme Perrot et à son amant au moment d'une précédente arrestation dont il avait été l'objet. La femme Perrot en ignorait la provenance. Mercier prétend avoir acheté ces objets en acquittant le mobilier du nommé Mazé, aujourd'hui décédé. Les allégations sont inexactes, car Mazé est mort à l'hospice le 4 novembre suivant. Les affirmations des époux Soyer, dont la sincérité ne saurait être suspectée, sont d'ailleurs confirmées par la production d'un coupon de l'étoffe employée à confectionner le dessus de lit soustrait.

Mercier ne vit que de vols. Il a déjà subi six condamnations, la plupart pour vol.

C'est un malfaiteur des plus dangereux.

Si nos lecteurs se le rappellent, cette affaire est venue à la dernière session. Elle avait été renvoyée, sur la demande de Mercier, qui prétendait n'être pas l'auteur du vol, et accusait la femme Perrot.

L'interrogatoire de Mercier a été très court. Mercier nie toujours énergiquement être l'auteur du vol.

Il essaie d'expliquer qu'il tient ces objets de la femme Perrot qui les lui avait confiés étant menacée d'être saisie. Il reconnaît avoir subi six condamnations.

M. et M^{me} Soyer entendus comme témoins racontent le vol dont ils ont été victime.

Ils estiment le préjudice à la somme de 5 à 600 fr.

La femme Perrot et le nommé Galard, marchand de fruits à Saumur, viennent ensuite nous rapporter qu'ils ont entretenu correspon-

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Il est déjà trop tard pour me demander le secret ; miss Jane, qui n'est ni sourde ni aveugle, a, je crois, tout entendu ou tout compris.

— C'est impossible ; comment le sais-tu ?

— Avec sa franchise ordinaire, c'est elle qui m'a fait part de sa découverte.

— En bien ! tant mieux. Sa coquetterie la fera tenir sous les armes et la moitié du chemin sera faite.

— Miss Jane n'est pas coquette ; il ne faut compter que sur son charme naturel pour faire la conquête de M. André de Mandal. L'entrevue des deux jeunes gens sera prochaine, je pense, car il faut se hâter, si l'on veut retenir ce voyageur.

— Lady Maulever donnera un grand bal pour la circonstance, mais elle attend que cette enfant gâtée soit un peu civilisée. On compte sur toi pour la métamorphose. Il s'agit de

sauver, avant tout, les apparences ; d'apprendre à miss Jane qu'elle est une femme et non plus une petite fille. Que si la fausseté est odieuse, la vérité tout entière est souvent nuisible, et qu'il n'est pas indispensable d'avoir une franchise sans limite. Enfin, ma chérie, toi qui es une femme d'esprit, tâche de donner à ton élève le vernis mondain dont elle est dépourvue.

— Oui, dit Marthe avec ironie : il s'agit de tromper les regards.

— Non, personne ne sera trompé. Miss Jane ne pêche que par la forme ; le fond est parfait, mon enfant : que ta conscience se rassure.

— Ma conscience ! pense Marthe, lorsque, seule et livrée à elle-même, elle réfléchit, comme je la sens qui se révolte ! Ainsi, c'est moi, c'est de mes mains, c'est avec toute ma volonté que je dois façonner les manières de cette jeune fille afin qu'elle puisse plaire à André de Mandal ! Ah ! la tâche est au moins singulière ! Allons, Marthe, du courage, se dit-elle, pendant qu'un sourire douloureux contracte ses lèvres, et elle ajoute fièrement : Tu ne failliras pas à ton devoir, avec l'aide de Dieu de qui vient toute force.

XXV

Cependant André de Mandal s'occupait activement de ses préparatifs de voyage. Absorbé dans une pensée unique, obéissant, pour la première fois, à un sentiment égoïste, il passait à côté de la douleur de son père sans la voir ni la soupçonner. Ce père, d'ailleurs, ne mettait-il pas une délicatesse exagérée à dissimuler sa souffrance ?

André ignorait à quel point la vie de M. de Mandal était privée de bonheur. Depuis sa première jeunesse, il avait vécu en dehors du cercle de la famille. Ses études d'abord, et sa carrière ensuite ne lui avaient permis que de rares et courts séjours au milieu des siens, où sa présence devenait chaque fois une fête. Cet accueil épressé et joyeux n'avait point permis à André de juger, dans sa triste vérité, de cet intérieur.

A la veille d'une nouvelle absence, au moment d'une très longue séparation, le père et le fils se quittaient peu. Parfois un remords traversait le cœur d'André. Comme ce père vieillissait ! Sa taille élevée semblait fléchir sous un poids trop lourd... O mon Dieu ! s'il le quittait pour ne plus le revoir ?... Mais non, ces noirs pressentiments ne s'élèvent-ils pas toujours

dans l'âme au moment d'un départ...

André luttait ainsi contre son propre cœur, il hésitait.

— Rester, se disait-il, reprendre mes travaux paisibles, me retrouver en face de ma vie habituelle ? Ce n'est pas là que je trouverais des forces pour me délivrer de l'obsession de ma pensée... Marthe ! toujours Marthe... Ce souvenir, je dois l'oublier et le fuir... Un homme ne doit pas se laisser vaincre par la destinée, il doit la dominer, et si la force de sa volonté est impuissante, il a le droit de rechercher les moyens qui peuvent lui venir en aide. Aller au-devant des difficultés matérielles de la vie, avoir à surmonter des obstacles, braver des dangers, en un mot, appartenir à l'imprévu, lutter, lutter toujours, voilà le souverain remède au mal dont on veut et doit se guérir.

Dans la disposition d'esprit où se trouvait André, le monde l'attirait peu ; mais, désireux de plaire à son père, il ne voulut point refuser l'invitation de bal que lui avait adressée lady Maulever.

(A suivre.)

dance avec Mercier, à la maison d'arrêt de Fontevrauld.

Ils affirment que ces objets trouvés en leur possession leur ont été remis par Mercier.

La femme Perrot reconnaît avoir vendu le dessus de lit à M^{me} Hurault, pour la somme de 2 francs, mais elle ignorait la provenance de cet objet.

La femme Hurault, blanchisseuse, nous dit que c'est elle qui a acheté le dessus de lit de la femme Perrot, pour la somme de 2 francs. La femme Marie Ravaut nous affirme que les objets trouvés en possession de Mercier ne sont jamais sortis de la maison Mazé, son ancien maître.

La femme Alibert et la femme Hilaire, témoins à décharge, nous apprennent que la femme Perrot est venue chez elles pour leur vendre de la plume.

Une autre femme Ravaut fait une déposition importante.

Elle déclare qu'un jour Mercier, se trouvant pris de boisson, est venu chez elle et lui a dit qu'il allait prendre la brouette de sa belle-sœur pour dévaliser une maison située aux Tuilleux.

L'avocat général examine le vol reproché à Mercier et termine en demandant une condamnation sévère.

M. Fairé, défenseur de Mercier, nous dit que l'information et le supplément d'information n'ont pas fait la preuve que son client était l'auteur du vol de chez M. Soyot.

Il donne connaissance à la Cour des antécédents de la femme Perrot.

La femme Perrot a déjà été condamnée six fois, et presque toujours pour vol, et par conséquent, on ne doit pas tenir compte de sa déposition.

Il finit par demander l'acquiescement de son client.

Le jury, après vingt minutes de délibération, rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

La Cour condamne Mercier à cinq ans de travaux forcés et à la relégation.

Après cet arrêt, le président a déclaré la session close.

Infanticide aux Ponts-de-Cé

Le parquet d'Angers, prévenu qu'un infanticide venait d'être découvert aux Ponts-de-Cé, s'y est transporté et a fait mettre l'auteur en état d'arrestation.

Coup de feu sur un train

Lundi soir à dix heures, au passage de l'express 444, entre Mosnac et Pons, près Saintes, un coup de feu a été tiré dans la direction de la machine. Une vitre qui abritait le mécanicien Michelet a été brisée. Le projectile a effleuré le menton de Michelet.

Une semblable tentative a eu lieu ces jours derniers à Nersac (Charente). Les coupables n'ont pas été découverts.

Les évadés de Doué. — Vol à Montreuil-Bellay

Le nommé Pommerais, terrassier, 49 ans, et sa compagne Louise Leroux, veuve Lironie, ont été arrêtés lundi matin par les gendarmes de Montreuil. Dans la nuit, Pommerais s'était introduit dans la cave d'un sieur Bideau, propriétaire, où il avait dérobé du vin et du bois.

Voici comment ils avaient réussi à s'évader : Pommerais étant parvenu à desceller un barreau de la fenêtre à l'aide d'un fil de fer qu'il avait arraché au baquet de sa cellule, trouva dans le couloir une clef avec laquelle il put ouvrir celle de sa compagne. De ce couloir, ils montèrent dans un grenier et sautèrent sur un tas de fumier. Franchir le mur d'enceinte ne fut plus qu'un jeu pour eux et ils prirent alors la clef des champs, pour peu de temps heureusement.

Bris de clôture et vols de fait

Dans la nuit du 12 au 13 courant, le nommé Domureau s'est introduit à deux reprises différentes, au milieu de la nuit, dans le domicile des époux Vion, débitants à Doué, en brisant un volet et la fenêtre du rez-de-chaussée. Là, il a voulu se faire servir à boire par la femme Vion et, sur son refus, l'a battue ainsi que sa

filie et son jeune fils. Il ne s'est enfui que sur les menaces du sieur Vion.

Domureau, qui a la plus mauvaise réputation et compte déjà une condamnation, sera poursuivi.

Achats des commissions de Remonte

Il nous revient, de divers côtés, que les éleveurs sont fort mécontents, surtout en Normandie, des commissions de remonte. On sait que les achats doivent se faire pour toutes les armes. Or, les comités ont jugé bon non seulement de limiter leur achat aux chevaux de cavalerie légère, mais encore de le réduire à un très petit nombre de ces animaux.

On nous cite une réunion, tenue dans une petite ville de Normandie où, sur 49 chevaux présentés, représentant toutes les catégories énumérées dans les affiches, pas un n'a eu l'honneur d'une visite sérieuse.

Or, sur ces 49 chevaux, amenés sur place, malgré la neige et un temps affreux, par les éleveurs, dix étaient susceptibles d'être examinés et appréciés ; trois pouvaient être achetés *haut la main*. Mais la remonte n'en a pas voulu et le comité d'achat se contentait de dire aux infortunés éleveurs : *Passez, passez, passez!*

En revanche, si les commissions de remonte n'achètent rien, ou à peu près rien à l'agriculture, elles achètent plus volontiers aux marchands. « C'est à Paris, disait récemment un officier des remontes, que nous trouvons nos meilleurs chevaux. » D'accord ; mais s'il en est ainsi, si la remonte entend ne plus acheter aux éleveurs et s'adresser uniquement aux marchands, à quoi bon les comités d'achat continueront-ils à tenir tantôt ici, tantôt là, des réunions qui se bornent à un rapide défilé, devant le comité, des animaux amenés.

C'est, pour l'Etat, de l'argent gaspillé ; ce sont, pour les éleveurs, des frais et des pérégrinations parfaitement frustratoires.

Les commissions annoncent pompeusement qu'elles achèteront des chevaux de toutes les catégories et, le jour de la réunion venue, elles n'en veulent plus. Pourquoi ? C'est qu'elles préfèrent s'adresser aux marchands ; avec eux, elles sont, disent-elles, plus sûres de leur choix.

Ainsi, les commissions de remonte donneraient la préférence aux marchands, parce qu'avec ceux-ci, intermédiaires intéressés, il y a moins de chance de tomber sur un animal défectueux ou vicieux. Mais s'il en était ainsi — ce que pour notre part nous ne croyons pas — les commissions de remonte se jugeraient incapables de juger un cheval sortant de chez l'éleveur, partant elles deviendraient inutiles. Il n'y aurait plus qu'à supprimer leurs tournées. (L'Armée Territoriale.)

Histoire d'un singe

L'Union libérale a raconté une très amusante histoire dont l'épilogue aura lieu, paraît-il, devant le tribunal correctionnel :

« Dernièrement, un brave marchand de légumes de Tours, du nom de P..., se rendait au château de B... pour acheter des pommes. Comme il discutait sur le prix avec le closier, il sentit tout à coup quelque chose lui tomber sur les reins en même temps que deux mains velues lui passaient et lui repassaient sur le visage.

« Saisi d'épouvante, il se retourna et aperçut un singe qui venait de glisser de son dos et gambadait tout autour de lui d'un air de défi, content de la bonne farce qu'il avait fait jouer au marchand de légumes.

« Mais la pauvre bête ne se doutait pas de ce qui l'attendait, sans quoi elle se serait enfuie loin, bien loin.

« Peut-être ne voyait-elle pas la mine en colère de P... et peut-être aussi les singes n'ont-ils pas, comme nous, l'instinct de la conservation.

« Bref, quoi qu'il en soit, ce fut terrible. P... saisit un lourd gourdin et en asséna

un coup si vigoureux sur la tête de l'animal qu'il le tua net.

« C'est ici que l'affaire se complique.

« Le marchand de légumes était débarrassé de son agresseur, mais restait le cadavre du singe. Comment dissimuler ce cadavre révélateur ?

« La chose était d'autant plus difficile que les propriétaires du château tenaient énormément à l'animal.

« Le closier, qui avait assisté à cette scène, eut tout à coup une idée lumineuse et, comme Archimède, dut certainement pousser le fameux : « *Euréka ! Euréka !* »

« — Il n'y a qu'un moyen, dit-il à P..., de faire disparaître la trace de votre quasi-homicide (n'a-t-on pas dit que l'homme descendait du singe ?) et je vais vous l'indiquer.

« Joignant le geste à la parole, il prit le cadavre encore chaud de l'animal, l'enfouit dans le tablier de son interlocuteur et recouvrit même la dépouille mortelle du singe d'une certaine quantité de pommes.

« Mais les tribulations de P... n'étaient pas terminées ; comme il s'appretait à sortir de la cour du château, il fut accosté par le régisseur qui l'invita à déjeuner.

« Notre homme dut, bien à regret, refuser cette offre et partit enfin chez lui.

« Mais comme le spectre de Banco, le cadavre était toujours là et réclamait vengeance.

« P... prit une décision virile ; après avoir supprimé la vie du singe, il résolut de supprimer le cadavre. Il le fit mariner dans le vinaigre pendant quelques jours et invita des amis à venir manger du... chevreuil.

« L'invitation fut acceptée avec empressement et le singe mangé jusqu'au dernier morceau. Je n'oserais pas ajouter cependant qu'il contenta tout le monde, car l'un des convives trouva notamment que cette viande avait un goût *laineux* (sic).

« Le repas ayant été arrosé de copieuses rasades de vin blanc, les convives ne tardèrent pas à être quelque peu éméchés.

« P... qui avait, sans doute, attendu ce moment, montra alors aux regards étonnés de ses hôtes la peau et la tête du prétendu chevreuil.

« On voit d'ici quelle fut leur stupéfaction. Quelques-uns même, paraît-il, résolurent de se venger de ce mauvais tour.

« Bref, ils bavardèrent si bien que l'affaire arriva aux oreilles des propriétaires du château de B... à qui on avait fait croire que le singe était parti pour des régions aussi lointaines qu'inconnues.

« Ceux-ci intentent aujourd'hui un procès à P... et lui demandent, croyons-nous, 60 fr. de dommages-intérêts.

« On s'amusera au palais le jour où cette affaire sera appelée ! »

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Les curiosités de la langue française :

Un père de famille surprend son fils en train de se pendre. Naturellement, il coupe la corde, le dépend et lui fait la morale que nécessite la circonstance. Il la termine par ces mots : « Et maintenant, mon fils, repens-toi. »

Bibliographie

L'ABIME, par Raoul GLORIA

1 vol. in-12, prix 2 fr. ; chez H. GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins. — Paris.

L'Abime est, sous la forme d'un récit attrayant et spirituellement conté, une étude sur le fonctionnement actuel du suffrage universel. L'auteur s'est demandé si, tel qu'il est pratiqué, ce système procure à la nation des représentants dignes d'elle et capables de la représenter. Sa réponse est négative.

Un souffle religieux, dont l'auteur voudrait pénétrer la classe ouvrière afin de relever sa dignité, règne dans ce livre, que chacun voudra lire à la veille des élections législatives.

Dernières Nouvelles

L'INTERPELLATION LEYDET

Il se pourrait que l'interpellation Leydet vint en discussion dès aujourd'hui ; le gouvernement désire en finir au plus vite et les députés ne paraissent pas disposés à se montrer bien méchants.

CORNÉLIUS HERZ

Le docteur Frazer a fait deux visites à son malade. Il l'a trouvé à peu près dans le même état qu'hier. Les yeux paraissent souffrir un peu moins.

On ne sait encore rien sur le résultat de la consultation de dimanche.

On constate la présence d'émissaires spéciaux qui semblent surveiller les alentours de l'hôtel de Tankerville, pour le compte, dit-on, du gouvernement français.

LA SITUATION SANITAIRE DE MARSEILLE

Marseille, 14 février. — Aujourd'hui, on a enregistré 36 décès, dont aucun n'avait de caractère suspect.

LA DYNAMITE EN BELGIQUE

Jemeppe, 14 février. — Hier, un attentat à la dynamite a été commis au château du directeur d'un établissement industriel.

Une cartouche a été placée sur la fenêtre de la salle à manger. Elle a fait explosion au moment où les habitants du château dinaient.

L'explosion a été terrible. La fenêtre a été brisée. A l'intérieur de la pièce tout a été saccagé, ainsi que dans la pièce située au-dessous.

Deux femmes ont été blessées par des éclats de verre.

Dernière Heure

Paris, 15 février, 1 h. 30 soir.

Ce matin, le conseil des ministres a arrêté le sens de la déclaration qu'il doit faire en réponse à l'interpellation de M. Leydet et il a décidé, en outre, de présenter un projet de loi relatif aux actions exercées par les obligataires de Panama.

Ce projet suspend l'action individuelle et y substitue l'action collective de tous les porteurs de titres.

Il a pour but d'empêcher de faire attribuer de plus grosses parts, dans la répartition de l'actif, à ceux qui auraient pris l'initiative d'intenter une action.

M. Carnot a signé un projet de loi sur les modifications à apporter dans la législation des patentes.

HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon	1 75
Crêtes et rognons, le flacon	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

Le Gérant : G. JOUAUST

